

# COMMISSION DES FONDATIONS DE BOURSES D’ETUDES DU BRABANT

# BOURSES D’ETUDES

## ANNEE SCOLAIRE ET ACADEMIQUE 2022-2023

- LA COMMISSION A POUR MISSION D’APPORTER UNE AIDE AUX JEUNES ET A LEURS PARENTS EN ALLOUANT DES BOURSES D’ETUDES GRÂCE AUX REVENUS DES FONDS DONT LA LOI DU 19 DECEMBRE 1864 LUI CONFIE LA GESTION.
- LA PRESENTE LISTE MENTIONNE LE NUMERO D’ORDRE LA DENOMINAITON ET LA DATES DE FONDS POUR LESQUELS UNE OU PLUSIEURS BOURSES D’ETUDES SONT VACANTES, AINSI QUE LES CRITERES D’ATTRIBUTION DE CES BOURSES.
- LORSQU’IL S’AGIT DES FONDONS ANTERIEURS A LA PARUTION DE L’ARRETE ROYAL DU 7 MARS 1865, REPERABLE PAR LE SIGNE (\*) APRES LE NUMERO D’ORDRE, LES TERMES « PHILOSOPHIE » et « RHETORIQUE » DOIVENT ETRE COMPRIS COMME IL EST INDIQUE DANS RENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

N° 220 — La Commission des Fondations de Bourses d’Etudes du Brabant donne avis aux intéressés de la vacance à partir de l’année scolaire et académique 2022-2023, de bourses des Fonds suivants :

N° 2. Fonds réunis AERTS, Mathieu (de 1626). LANEN, Pierre-Godefroid (de 1755). MARCOUX, Albert-Joseph (de 1862). Primitive du Collège de la Saint-Trinité à Louvain, RENAUCKERS, Arthur (de 1914). VERDONCK, Thérèse (de 1749) et Van Caver, François (de 1692).

Une bourse de 75 €, en faveur :

- des parents du fondateur M. Aerts, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures ; (des descendants légitimes d’André Verdonck et Adrienne Schuyman, de François Aerts et Elisabeth Welfens ou de Mathieu Janssens et Catherine van Meuseven, avec droit de préférence pour le plus proche parents de la fondatrice Th. Verdonck ou de sa demoiselle Thérèse-Marie Verdonck, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ainsi que pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine ; des parents du fondateur P.-G. Lanen, avec droit de préférence pour ceux qui portent le nom de Lanen, et, parmi ceux-ci, pour le plus proches, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, ainsi que pour la philosophie ecclésiastique et la théologie ; des parents peu aisés du fondateur A.-J. Maroens, des descendants des père et mère du fondateur Fr. Van Vianen, des parents du fondateur A. Ramaeckers, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ;

- des habitants de Lommel, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures, des enfants de la paroisse de Gheerles et enfants nés à Tessenoder, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, la philosophie ecclésiastique et la théologie ; des enfants peu aisés du pays wallon, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures ;

- des enfants nés à Heist-op-den-Berg, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, la philosophie ecclésiastique et la théologie ;

- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique, avec droit de préférence pour ceux qui sont pe aisés, pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures et pour les études supérieures.

N°3. Fonds ALBERTI-ELISABETH (de 1925).

(fondé par M. et Mme Hugo Andriess-Spanjard).

Une bourse de 325 €, en faveur :

des jeunes gens belges, nés dans l’agglomération bruxelloise ou y habitant depuis dix ans au moins, dont la situation de famille ne permet pas de faire des études supérieures dans une université ou un établissement similaire (y compris l’Université du Travail à Charleroi), ou dans un conservatoire ou un académie des Beaux-Arts.

N°4. Fonds réunis BAUWENS, Lambert (de 1608) et DEVROYE, Anne-Catherine (de 1772).

Une bourse de 150 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, en faveur :

- des parents du fondateur L. Bauwens et de la fondatrice A.-C. Devroye, avec droit de préférence en ce qui concerne ces derniers, pour les parents dans la ligne maternelle ainsi que pour les plus proches et les plus âgés ;
- des jeunes gens de Balen et natifs de Labbeek ;
- des jeunes gens de Diest ;

- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°5. Fonds réunis BEAUCLÈF, Antoine (de 1655), DUMONCEAU, Hubert (de 1766), DE MOLANEN (de 1789) et MALOINIS, Arnold (de 1634)

Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, pour la philosophie ecclésiastique et la théologie, en faveur :

- des parents fondateurs A. Beauclèf et H. Dumonceau, ainsi que des descendants de Philippe Malvoisin et Jeanne Gérard, père et mère du fondateur A. Malvoisin, ou de Gabriel Gérard, frère de Jeanne Gérard et oncle du fondateur Malvoisin, avec droit de préférence pour les descendants de Michel et Nicaïse Malvoisin, frères du fondateur, de Jean Marin, époux de Jeanne Malvoisin, sœur du fondateur, et d’Antoine Tondout, frère aîné du fondateur Malvoisin, sur les descendants de Gabriel Gérard ;

- des jeunes gens natifs de Petit-Roulers-le-Braine et d’Opprebas, ainsi que des choraux de la cathédrale de Namur ;

- des jeunes gens originaires de l’ancienne seigneurie de Ross-Moirv. Longueville-A. Malvoisin ou de Gabriel Gérard, père et mère de Jeanne Gérard, peu aisés de Namur, Namêche et Walcourt ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque ;

- des jeunes gens originaires du Brabant wallon et des étudiants peu aisés de la province de Namur ;

- des jeunes gens originaires des villages circonvoisins de Petit-Roulers-lez-Braine ;

- des jeunes gens originaires de Soignes, Ahl et de l’ancien Hainaut ;

- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°8. Fonds BICQUET, Edgard (de 1957).

Une bourse de 275 €, en faveur :

des jeunes gens belges méritants nés à Louvain, Boortmeerbeek, Heverlee ou Kessel-La, pour toutes les études universitaires légales.

N°10. Fonds réunis BOONEN, Renier (de 1632).

FOILLON, Marie-Thérèse (de 1846), CROUSSE STEVENS, Julie (de 1875) et DELAUNY LEMER (de 1820).

Une bourse de 200 € pour les études secondaires donnant accès aux études supérieures, en faveur :

- des parents fondateurs R. Boonen et J. Crousse-Stevens ;
- des jeunes gens natifs de Tessenoder, Lommel, Visserhe, Schalen, Koened, Diest et Louvain ;

- des parents de la fondatrice M.-Th. Foillon ;
- des jeunes natifs de Nivelles ;
- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°14. Fonds réunis BRUËGEL, Pierre (de 1577), ANTOCROSSY, Gérard (de 1693), BONGAERTS, Adam Guillaume (de 1818), NAREZ, Usmer (de 1774), PEETERS, Jeanne Thérèse et Lucie Barbe (de 1760), SONIUS, Henri, CURE, Henri (de 1774) et VANSCHUIJPEUT, Jean (de 1855).

Une bourse de 200 € pour les études complètes de médecine, en faveur :

- des parents fondateurs P. Bruëgel, A.-G. Bogerts, H. Sonius, H. Curé et J. Van Schuijpeut, et des Lomvains ;

- des parents d’Anna Van Bemmel, épouse du fondateur J. Van Schuijpeut, et des natifs de l’ancienne mairie de Bois-le-Duc ;

- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°15. Fonds BRICOLLT, Pierre (de 1843).

Une bourse de 125 €, en faveur :

- des descendants les plus proches d’Ignace, Michel, Alexandre, Philippe, François et Benoît Bricollt, frères et sœur du fondateur, pour toutes les études supérieures ;

- des descendants les plus proches de Jacques Deemdt et d’Anne Dubois, pour toutes les études supérieures ;

- des parents de Jacques De Bay et des natifs de Louvain, pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine ;

successivement, mais seulement pour la théologie, des natifs de Meslin-l’Évêque, d’Ahl, de la province de Hainaut, de Lille, de Douai et de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, Cambrai ;
- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique

- des jeunes gens originaires d’Arvelos ou de Jemeppe-sur-Sambre ;
- des jeunes gens originaires de Chièvres, Meslin-l’Évêque, de la canton d’Ahl, du Hainaut ;

- des jeunes gens originaires de l’agglomération bruxelloise ou de la partie wallonne de la Belgique.

N°18. Fonds réunis DE BERGEHS, Guillaume et Jacques (de 1608) et HEUSCHLING, Philippe (de 1881).

Une bourse de 100 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, Cambrai ;
- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, Cambrai ;
- des Belges, et des étrangers résidant en Belgique

- des jeunes gens originaires d’Arvelos ou de Jemeppe-sur-Sambre ;
- des jeunes gens originaires de Chièvres, Meslin-l’Évêque, de la canton d’Ahl, du Hainaut ;

- des jeunes gens originaires de l’agglomération bruxelloise ou de la partie wallonne de la Belgique.

N°18. Fonds réunis DE BERGEHS, Guillaume et Jacques (de 1608) et HEUSCHLING, Philippe (de 1881).

Une bourse de 100 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai et de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie, le droit et la médecine, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;

N°18. Fonds réunis DE PAGE, Guillaume (de 1741) et REYNER, Jean (de 1555).

Une bourse de 150 € pour la philosophie, la théologie et le droit, en faveur :

- des parents des Bruges et d’Anvers ainsi que des natifs de Meslin-l’Évêque, Ahl, de Hainaut, de Lille, de Douai, de Cambrai, ainsi que tous Belges, et des étrangers résidant en Belgique.

N°16. Fonds BROECKMAN-LARCHER (de 1768).

Une bourse de 350 € pour les études moyennes et professionnelles, en faveur :

- d’orphelins(e) parents(des) fondateurs ;
- d’orphelins(e) né(e)s à Louvain.

N°17. Fonds réunis BRUNEAU, François (de 1827), CHAMART, Noël (de 1685), HULLIN, Édouard (de 1904), J. Boers, J. De Cavallari et F. Fiecké, et, à leur défun, en faveur des parents de Jacques De Bay, 2<sup>e</sup> fondateur du Collège De Bay à Louvain, ainsi que des natifs de Louvain ;